

*ILO-OSH est le référentiel élaboré par le Bureau International du Travail. Il est proche de l'OHSAS 18001 tout en mettant l'accent sur l'implication et la participation du personnel. Ce référentiel est à déconseiller aux entreprises de moins de 50 salariés.*

*Cette formation est destinée à toute personne impliquée dans la mise en place ou la mise en œuvre du système de management de la santé et de la sécurité au travail basé sur le référentiel ILO-OSH.*

## **OBJECTIFS**

---

- Connaître le processus de certification
- Connaître et maîtriser le référentiel ILO-OSH
- Savoir mettre en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail

## **PUBLIC**

---

- Dirigeant & cadre ;
- Responsable sécurité;
- Futurs auditeurs internes.

## **PREREQUIS**

---

- Les participants doivent disposer d'une copie papier de l'ILO-OSH.

## **MODALITES PRATIQUES ET COMMERCIALES**

---

- Durée : 2 jours ;
- Nombre de participant : de 1 à 8 personnes ;
- Où : Sur site ;
- Coût\* : 1 700 € HT.

*(\*) Hors frais de vie et de déplacement*

## **PROGRAMME**

---

### **INTRODUCTION**

### **DEFINITIONS & GENERALITES**

### **COMPRENDRE LES EXIGENCES DE L'ILO-OSH**

- Evaluer ses risques professionnels ;
- Evaluer sa conformité réglementaire ;
- Déterminer les objectifs et les cibles ;
- Construire un programme de management SST ;
- La communication ;

- L'architecture documentaire.
- § 3 : Le système de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans l'organisation politique :
  - § 3.1 : Politique de santé et sécurité au travail.
  - § 3.2 : Participation des travailleurs.
  - § 3.3 : Responsabilités et obligations.
  - § 3.4 : Compétences et formation.
  - § 3.5 : Documentation du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail.
  - § 3.6 : Communication.
- *Planification et mise en œuvre :*
  - § 3.7 : Examen initial.
  - § 3.8 : Planification, élaboration et mise en œuvre du système.
  - § 3.9 : Objectifs de sécurité et de santé au travail.
  - § 3.10 : Prévention des dangers.
- *Evaluation :*
  - § 3.11 : Surveillance et mesure de l'efficacité.
  - § 3.12 : Enquêtes en cas de lésions, dégradations de la santé, maladies et incidents liés au travail, et leurs effets sur l'efficacité des mesures de sécurité et de santé au travail.
  - § 3.13 : Audit.
  - § 3.14 : Examen par la direction.
- *Action en vue de l'amélioration :*
  - § 3.15 : Action préventive et corrective.
  - § 3.16 : Amélioration continue.

## **ORGANISER ET STRUCTURER SA DEMARCHE**

- Le processus de certification ;
- Les étapes du projet.

## **SE PRÉPARER À UN AUDIT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

- Qu'est ce qu'un audit ;
- Comment s'y préparer ;
- Les documents essentiels ;
- Les enregistrements indispensables.

## **LES EXERCICES D'APPLICATION**

- Travaux de compréhension des exigences au travers d'exemples concrets.
- QCM d'autoévaluation